

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 21
votants 21

Délibération N°018/2026

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six : le 28 AVRIL à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2026

PRESENTS : MM F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – V. CLUPTIL – S. BANYULS – D. LOIRET – S. PARIS – J.P. BAQUE – C. DANROY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA — N. CROS – R. HOAREAU – G. HOLLE – N. GUERRA – J. DU SACRE CŒUR DE JESUS – E. MARTIN.

ABSENTS EXCUSES : H. ESTRELLA procuration à S. VIDAL

ABSENTS : G. FOXONET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie VIDAL

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire son nouveau Président.

M. le Maire, même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne M. Fabien CASTANO président de la séance.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats sui

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

066-216600148-DE_018_2026-BF
A G E D I

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 991 613,84 €
Recettes	3 463 617,78 €
Résultat de l'exercice	472 003,94 €
Excédent/déficit antérieur reporté	855 343,49 €
Résultat de clôture	1 327 347,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2 167 188,30 €
Recettes	1 405 136,26 €
Résultat de l'exercice	- 762 052,04 €
Excédent/déficit antérieur reporté	127 484,89 €
Résultat de clôture	- 634 567,15 €
Restes à réaliser en dépenses	1 161 229,87 €
Restes à réaliser en recettes	868 177,03 €
Résultat définitif	- 927 619,99 €

L'ENSEMBLE

Dépenses	5 158 802,14 €
Recettes	4 868 754,04 €
Résultat de l'exercice	- 290 048,10 €
Excédent/déficit antérieur reporté	982 828,38 €
Résultat de clôture	692 780,28 €
Restes à réaliser en dépenses	1 161 229,87 €
Restes à réaliser en recettes	868 177,03 €
Résultat définitif	399 727,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé de son rapporteur, Mme Stéphanie VIDAL, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix pour et 1 abstention.

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune tel que présenté,

APPROUVE l'ensemble des documents constitutifs du CFU du Budget Principal de la Commune.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 28 Avril 2026

Le Président de séance,

Fabien CASTANO



Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

066-216600148-DE_018_2026-BF
A G E D I